

T.A DE BRIGADIER

LES CHIFFRES SONT SORTIS !

Pour donner suite à notre communiqué du 5 novembre 2020, dans lequel nous exigeons que la Réunion interministérielle prévue le 06 novembre 2020 relative au taux de pro/pro pour l'avancement au grade de Brigadier se tienne, le garde des Sceaux a informé **FO Pénitentiaire** du nombre de postes arbitrés par Matignon.

En effet, depuis 2 ans, plus aucun tableau d'avancement n'a eu lieu pour promouvoir les Surveillants au grade de Brigadier. Les nominations au titre de l'année 2019, 2020 et 2021 restaient en suspens jusqu'à ce jour, faute d'arbitrage. Les seuls motifs invoqués par la DGAFP étaient tout bonnement que la pyramide des grades n'était plus respectée et que le vivier de proposables était amoindri depuis la signature d'un protocole de l'UFAP Unsa Justice en 2013.

Partant de ce constat, la DGAFP n'accordait à peine 200 promotions au grade de Brigadier pour les années 2019 et 2020 soit un total de 400 postes sur 2 ans, avec un objectif de voir ce nombre continuer à décroître au fil des années.

Pour **FO Pénitentiaire**, il était hors de question que cet état de fait s'impose aux Personnels pénitentiaires dont la reconnaissance passe aussi par l'avancement.

C'est dans ce contexte que **FO Pénitentiaire** a exigé de la direction de l'administration pénitentiaire, une réponse claire et précise sur cette situation qui n'a que trop duré.

L'arbitrage rendu est donc le suivant :

- **Avancement au titre de l'année 2019 : 550**
- **Avancement au titre de l'année 2020 : 422**

SOIT UN TOTAL DE SEULEMENT 972 AVANCEMENTS AU GRADE DE BRIGADIER POUR LES ANNÉES 2019 ET 2020.

« **Seulement** » ? Pourquoi ? Car depuis plusieurs années, près de 1000 agents étaient promus chaque année soit une perte de plus de la moitié des promotions habituelles ! Donc même si certains se satisfont déjà de cet arbitrage, pour **FO Pénitentiaire**, il en est tout autre.

Tout cela ne fait que renforcer une fois de plus le combat initié par FO Pénitentiaire dans nos revendications statutaires et indemnitaires avec notamment la fusion des grades de Surveillant / Brigadier et de 1^{er} Surveillant / Major. Cette revendication, si elle était entendue, permettrait de régler une fois pour toutes ces situations et serait surtout en signal fort pour la reconnaissance des personnels pénitentiaires qui triment au quotidien !

**FORCE OUVRIÈRE REVENDIQUE LA FUSION DES GRADES.
LE COMBAT CONTINUE POUR UNE RECONNAISSANCE À LA HAUTEUR DE NOS MISSIONS.**

FO Pénitentiaire – le 10 novembre 2020